



Communication n° 377

**REGLES DE PRIORITE DE SELECTION
COMPETITION INTERNATIONALE SOLOS ISU**

**Règle de priorité de sélection pour la Compétition Internationale Solo
d'Épinal 2024**

Dans toutes les catégories, un patineur évoluant en D1 lors de la saison 2024-2025 peut s'inscrire.

Dans le cas d'un trop grand nombre d'inscription pour des patineurs français et afin de garantir un quota de place pour les patineurs étrangers, un ordre de priorité sera appliqué selon ces critères dans cet ordre :

- Top 10 à la finale du championnat de France solo 2024 dans la catégorie de la saison en cours.
- Top 10 à la finale du championnat de France solo 2024 dans la catégorie immédiatement inférieure à la saison en cours.
- Sélection à la finale du championnat de France solo 2024 dans la même catégorie que la saison en cours.
- Sélection à la finale du championnat de France solo 2024 dans la catégorie inférieure à la saison en cours.
- Participation aux TDF lors de la saison 2023-2024.

À la suite de l'application de ces critères et en cas de conflit de sélection, la CSNDG pourra se réunir pour établir une décision finale.

Tout patineur français, non retenu lors de l'inscription initiale, se verra placé sur liste d'attente et pourra prétendre à une participation en fonction des inscriptions des fédérations étrangères.

Marien De La Asuncion

Président de la CSNDG

Djamel Cheikh

Directeur Technique National